

BARÈMES DES HONORAIRES DE TRANSACTION IMMOBILIÈRE

TARIFS MAXIMUMS DES PRESTATIONS ASSURÉES

LES HONORAIRES DE VENTE SONT À LA CHARGE EXCLUSIVE DU
VENDEUR ET SONT CALCULÉS SUR LE PRIX DE VENTE

LOGEMENTS D'HABITATIONS :

APPARTEMENTS, VILLAS, MAISONS, IMMEUBLES, TERRAINS :

< 29 999 € Forfait de 3 000 € TTC

De 30 000 € à 99 999 € Forfait de 5 000 € TTC

De 100 000 € à 349 999 € 6 % TTC du prix de vente

> 350 000 € 5 % TTC du prix de vente

LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS :

8 % TTC du prix de vente avec un forfait minimum de 5 000 €

AVIS DE VALEUR HORS PRISE DE MANDAT :

180 € TTC

Ces honoraires comprennent la(les) visite(s), le suivi du dossier, la préparation et le suivi du compromis de vente avec les études notariales concernées jusqu'à la réalisation de l'acte authentique de vente

Tarifs au 21/09/2023

T.V.A. au taux en vigueur : 20 %

La remise d'une note est obligatoire - Aucun honoraires et aucun frais ne sont dus avant la signature de l'acte authentique

Sarl TERRES LATINES

11 Boulevard de Prague – 30000 NIMES

RCS Nîmes 537 689 507 - TVA : FR 49 537 689 507

Garantie financière GALIAN n° A 11923483 pour un montant de 120 000 €

CPI 3002 2018 000 032 980 délivrée par la CCI du Gard le 26/07/2021



BARÈMES DES HONORAIRES DE LOCATION ET GESTION

TARIFS MAXIMUMS DES PRESTATIONS ASSURÉES

PRESTATIONS PROPOSÉES	HT	TTC
HONORAIRES DE GESTION :	HT	TTC
HONORAIRES DE GESTION : en pourcentage des encaissements en fonction des montants quittancés et de la fréquence	de 7,00 à 8,00 %	de 8,40 à 9,60 %
Gestion des contrats d'assurances : garantie loyers impayés, détériorations immobilières, vacances locatives : en pourcentage des encaissements	0,29 %	0,35 %
ASSURANCE LOYERS IMPAYÉS et/ou VACANCE LOCATIVE	SUR OPTION	SUR OPTION
HONORAIRES DE LOCATION : locaux d'habitation, locaux mixtes et accessoires	HT	TTC
SOU MIS AU TITRE I DE L'ART. 5 DE LA LOI DU 6 JUILLET 1989 :		
1/ Entremise et Négociation (charge bailleur) : offerts en cas de gestion par nos soins	166,66 €	200,00 €
2/ Visite du preneur, constitution du dossier et rédaction du bail (barème applicable au bailleur et au locataire) : Dispositions applicables aux baux relatifs aux logements loués nus ou meublés constituant la résidence principale du preneur	ZONES NON TENDUES : 6,67 €/ m2 hab.	ZONES NON TENDUES : 8,00 €/m2 hab.
	ZONES TENDUES : 8,34 €/m2 hab.	ZONES TENDUES : 10,00 €/m2 hab.
3/ Frais d'état des lieux, acte isolé (barème applicable au bailleur et au locataire)	2,50 €/ m2 hab.	3,00 €/ m2 hab.
NON SOUMIS AU TITRE I DE L'ART. 5 DE LA LOI DU 6 JUILLET 1989 :		
Parking (à la charge du preneur) : en pourcentage du loyer annuel charges comprises	8,33 %	10,00 %
Rédaction d'actes, acte isolé (baux, renouvellements, avenants) : à la charge du bailleur ou du locataire, ou partagé par moitié entre bailleur et locataire	250,00 €	300,00 €
LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS :	HT	TTC
Honoraires de location (du loyer annuel hors taxes)	10,00 %	12,00 %
Rédaction d'actes (baux, renouvellements, avenants) : à la charge du preneur par tranches et sur le loyer restant à courir jusqu'à la fin du bail :		
Loyer jusqu'à 4 575 €	1,67 %	2,00 %
Loyer de 4 576 € à 6 100 €	1,25 %	1,50 %
Loyer de 6 101 € à 15 250 €	0,83 %	1,00 %
Loyer au-delà de 15 250 €	0,42 %	0,50 %
Forfait minimum de facturation :		
Pour un loyer annuel < à 7 600 €	458,33 €	550,00 €
Pour un loyer annuel ≥ à 7 600 €	750,00 €	900,00 €
FRAIS ADMINISTRATIFS :	Néant	Néant
ÉTABLISSEMENT DES ÉLÉMENTS DECLARATIFS DES REVENUS FONCIERS : à la charge du propriétaire	Néant	Néant
AUTRES HONORAIRES ANNEXES :	HT	HT
Gestion des sinistres, demande de subventions ANAH, etc. :	A la vacation	A la vacation
Frais de remise de dossier suite à fin de gérance :	166,67 €	200 €

Tarifs au 21/09/2023

T.V.A. au taux en vigueur : 20 % - La remise d'une note est obligatoire

Sarl TERRES LATINES - 11 Boulevard de Prague – 30000 NIMES

RCS Nîmes 508 322 518 - TVA : FR 11 508 322 518

Garantie financière MMA IARD n° 114 240 070 pour un montant de 210 000 €

CPI 3002 2018 000 033 375 délivrée par la CCI du Gard le 30/07/2021

